

23 / 05 004

DEPARTEMENT DE  
CORSE DU SUD

*Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO*

ARRONDISSEMENT  
DE SARTENE

**Séance du 20 Octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre à 18 heures 30

Date de la convocation : 17/10/2023  
Date d'affichage : 17/10/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement  
dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur  
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10  
Pour : Contre : Abstention :  
Présents :  
Pouvoir :  
Absents :  
Secrétaire de séance :

**Objet : DELIBERATION DU COORDINATEUR COMMUNAL ET DE  
L'AGENT RECENSEUR POUR RECENSEMENT 2024 ANNULE ET  
REMPLECE LA DELIBERATION N°23/04005 DU 15/09/2023.**

Le Président donne lecture aux membres du Conseil de divers courriers de la Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, concernant la nomination d'un coordinateur Communal et d'un Agent Recenseur pour mener à bien le recensement de la population devant se dérouler du 02 janvier au 28 février 2024.

Le Président, après consultation et accord des intéressés propose les désignations suivantes :

- Coordinateur Communal : Marie-Paule SECONDI
- Recenseur Communal : Antoine EMMANUELLI

L'Agent Recenseur sera rétribué à hauteur de 1 300.00 €, somme prévue au Budget Primitif 2024.

Il demande aux membres du Conseil d'en délibérer.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de désigner respectivement :

- \* Marie-Paule SECONDI comme Coordinateur Communal,
  - \* Antoine EMMANUELLI comme Recenseur Communal
- et de rétribuer l'Agent Recenseur comme proposé.

Le Maire  
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur Le Président,  
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le